

« Église catholique et promoteurs de la laïcité : le cinéma au cœur d'une lutte acharnée (1895-1939) »

Christel Taillibert

Dans le cadre de cet ouvrage où l'on s'intéresse aux relations entretenues entre l'image et le pouvoir, le véritable combat d'influence que se sont menés, autour du cinéma, l'Église et les partisans de la laïcité en France, pendant toute la première moitié du vingtième siècle, est particulièrement symptomatique de la puissance reconnue à ce média en matière de propagande, et ce bien avant qu'un quelconque État totalitaire ne s'en empare.

Mais replaçons tout d'abord les acteurs de cette lutte d'influence, et leur relation à l'image au moment de la naissance du cinéma, à la fin du dix-neuvième siècle. Tout d'abord, l'Église Catholique. La religion catholique est caractérisée par un rapport ambigu à l'image, en opposition par exemple aux Chrétiens orthodoxes. Si les Catholiques craignent la représentation divine, l'image a toujours été utilisée au cours de l'histoire comme un vecteur éducatif privilégié. Dès le XIème siècle, l'icône fut ainsi utilisée comme une « bible pour analphabète ». Les progrès techniques qui marquent l'histoire de l'image ont toujours été intégrés à la panoplie des outils pédagogiques mis à profit dans l'œuvre de catéchèse : la lanterne magique, l'imprimerie et, donc, le Cinématographe. Ainsi, dès sa mise au point, l'image animée est mise à contribution pour l'enseignement du catéchisme, avec l'approbation totale des autorités religieuses¹ : des films éducatifs sont donc réalisés, illustrant les épisodes marquants de la Bible, en parfaite continuité avec l'usage qui était fait jusque-là des projections fixes.

La question s'avère plus épineuse à propos de l'insertion de projections au sein de la prédication, ce que certains prêtres revendiquent dans le but d'attirer les fidèles aux offices. Certains Catholiques les approuvent et les encouragent, tels George-Michel Coissac qui écrit en 1903, *combien pourrions-nous citer d'exemples de prêtres qui ont, par ce seul moyen, réussi à faire dans leurs paroisses de véritables résurrections spirituelles ?*². Mais beaucoup d'autres sont révoltés par ces méthodes, et appellent à une décision des autorités ecclésiastiques en la matière. Dans un premier temps, ce

¹ Cette inscription dans un héritage historique n'exclut cependant pas que le cinématographe, en tant que spectacle, ait été rejeté par un certain nombre de Catholiques, en vertu de principes théologiques aux relents jansénistes.

² George-Michel Coissac, "L'oeuvre des projections lumineuses à la Maison de la Bonne Presse. Rapport au Congrès général *La Croix*", in *Le Fascinateur* (Paris), n°1, janvier 1903, p 3.

sont les Évêques qui sont chargés, dans le cadre de leur diocèse, de décider s'ils autorisent ou non la mise en place de projections dans les églises. Ce jusqu'au 10 décembre 1912, date à laquelle le Saint Siège décide d'intervenir dans ce débat, et que la Sacré Congrégation Consistoriale de Rome publie un décret interdisant projections fixes et représentations cinématographiques dans les églises, en justifiant ainsi sa décision :

Considérant que les édifices consacrés à Dieu où se célèbrent les mystères divins et où les fidèles sont élevés aux choses célestes et surnaturelles, ne devaient pas être transférés à d'autres usages, particulièrement à des représentations même honnêtes et pieuses, les pères éminentissimes ont estimé que projections fixes et représentations cinématographiques, quelles qu'elles soient, doivent être absolument interdites dans les églises³.

Ainsi, on ne recourt dorénavant aux vertus purement attractives de la projection cinématographique qu'en dehors du lieu sacré, dans les œuvres éducatives développées par l'Église. Ces dernières sont soutenues par un certain nombre d'organismes religieux qui se chargent de la constitution de filmothèques et de la distribution sur le territoire du matériel cinématographique nécessaire.

La Maison de la Bonne Presse domine alors largement le paysage religieux en la matière. Créée par l'ordre des Augustins de l'Assomption, elle met en chantier un service de projections, fixes et animées, en mai 1896, devenant ainsi la première organisation catholique à utiliser le cinéma dans ses oeuvres. Le Père Vincent de Paul Bailly de Surey, chargé du "Service des Projections et du Cinéma à la Bonne Presse", travaille en collaboration avec une autre figure centrale de l'histoire du cinéma religieux, George-Michel Coissac (1858-1946). Ce dernier lance le 1er janvier 1903 le mensuel *Le Fascinateur*, "l'Organe des projections lumineuses, cinématographes, photographies et T.S.F.", et en assure la direction jusqu'en 1914. La guerre interrompra momentanément la publication, qui ne renaîtra qu'en 1920. Le titre particulièrement éloquent choisi pour cette revue traduit parfaitement l'immensité de ce pouvoir que l'on reconnaît alors au cinéma, sa puissance à transmettre à un auditoire des notions, des jugements, des points de vue.

Pour fasciner convenablement un auditoire, il faut apprendre à être fascinateur, tel est l'objet de ce recueil, peut-on lire dans l'éditorial du premier numéro du Fascinateur. (...) Les cinématographes, avec leurs projections animées, vivantes, constituent le

³ *Acta Apostolicae Sedis, Commentarium Officiale*, IV, Rome, 1912, p 724.

*summum de la projection ; ils réclament un art plus consommé encore ; et pour fasciner, il leur faut à eux surtout le secours du Fascinateur*⁴.

Ainsi, la Bonne Presse s'intéresse immédiatement à tous les aspects relatifs à la cinématographie. Les aspects techniques tout d'abord, puisqu'elle fabrique dès 1897 son propre appareil de projection baptisé "l'Immortel". Des expériences de production cinématographique sont entreprises la même année⁵, mais cette activité reste marginale jusqu'en 1909, date à laquelle la Bonne Presse fonde sa propre maison de production, spécialisée dans la réalisation de films religieux. Elle s'investit enfin dans la distribution des films, obtenant en la matière une position de monopole dans le monde catholique français. Elle gère ainsi un dépôt situé rue François 1er à Paris, où sont entreposés des films à sujet religieux de toute nature.

L'utilisation de l'image animée à des fins d'éducation et de propagande n'est évidemment pas à l'époque l'apanage des Catholiques. Parallèlement à eux, et sans aucun doute contre eux, un autre mouvement idéologique majeur s'intéresse aux vertus du cinématographe, le mouvement laïc et républicain, qui poursuivait une lutte entamée dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle en faveur d'une instruction "laïque, gratuite et obligatoire", selon une philosophie relevant de l'esprit des Lumières.

Dans cette lutte contre l'obscurantisme menée par les Républicains, la religion représente bien évidemment un obstacle essentiel à anéantir⁶. La lutte contre l'enseignement congréganiste, accusé d'éloigner les enfants de la science, du modernisme et de la tolérance, est au centre des préoccupations. Dans le numéro de novembre 1882 de *La Nouvelle Revue*, on pouvait ainsi lire : *Quelle prise aura l'Église sur des intelligences rompues, dès leur jeune âge, aux habitudes scientifiques ? Quel scrupule, quel respect humain pourra les arrêter dans la recherche impitoyable de la vérité ? Quelle crainte les fera reculer devant la solution des problèmes qui se posent à*

⁴ George-Michel Coissac, "L'oeuvre des projections lumineuses à la Maison de la Bonne Presse. Rapport au Congrès Général "La Croix"", *op. cit.*, p 3.

⁵ On trouve ainsi trace dès 1897 d'une première *Passion*, réalisée par Lear et le frère Basile, en vues fixes et vues cinématographiques.

⁶ Rappelons ainsi les termes de la campagne menée par Gambetta, au cours de l'année 1869, lorsqu'il fait l'apologie d'une *éducation nationale*, fustigeant *la demi ignorance, passionnée, violente, qui croit à ce qu'elle dit, qui le répète avec véhémence, qui colporte toute calomnie, qui se nourrit des légendes défigurant la tradition républicaine, qui a horreur de la vérité parce qu'elle est impropre à la recueillir, et parce que la passion, le parti pris, tout s'y oppose* (Discours de Gambetta au Havre du 12 avril, retracé dans *L'Écho des Instituteurs* du 1er mai 1872).

notre démocratie ? Reprenant à son compte les leçons de Comte et Condorcet, Jules Ferry défendra à son tour le principe de l'indépendance de la morale et de la science à l'égard de la religion.

En France, chronologiquement, les premiers éducateurs qui tentent d'utiliser le cinéma pour soutenir leur cause sont issus de la Ligue de l'Enseignement. Créée par Jean Macé en 1866, celle-ci organise des conférences populaires et gratuites de ville en ville, des cours d'adultes, des cercles de lecture, soutenant ardemment l'oeuvre des réformateurs laïques. Mais ce n'est qu'en 1914 que la Ligue ouvre un "Service des appareils et films cinématographiques", bien que déjà depuis plusieurs années, le film ait pris place au sein de l'arsenal pédagogique des conférenciers, encore une fois en parfaite continuité avec l'utilisation des projections fixes. D'autres organisations similaires font usage du cinéma, comme la "Société Nationale des conférences populaires" dont fait partie le célèbre Edmond Benoit-Lévy, l'un des principaux précurseurs en matière de cinématographie éducative, lequel introduisit les projections cinématographiques au sein de ses conférences dès 1905.

La présence de ces deux forces aux enjeux diamétralement opposés et oeuvrant avec les mêmes outils explique que très tôt s'installent entre elles les bases d'une sourde lutte. Dès 1903, on peut lire dans les colonnes de la fameuse revue le *Fascinateur* déjà évoquée :

La pensée qui a fait joindre aux journaux et publications illustrés de la Bonne Presse une "annexe pour les récréations utiles" a quelques contradicteurs, parce que son côté élevé et apostolique n'apparaissait pas à tous dès le début. Mais nos adversaires nous ont montré si tristement quel énorme parti on pouvait tirer de l'enseignement pittoresque, que l'idée a été vite acceptée⁷.

Pour lutter efficacement contre l'éducation populaire laïque de la Ligue de l'Enseignement, les religieux appellent donc à lutter sur le même terrain : il s'agit pour eux non seulement d'utiliser les mêmes instruments, mais aussi de s'intéresser aux mêmes sujets d'enseignement, en dehors même des préoccupations purement religieuses, et ce en les présentant en conformité avec la morale de l'Église. *Aujourd'hui, le prêtre doit, pour sauver les âmes, pénétrer dans la vie sociale, se faire conférencier et traiter toutes les questions pouvant intéresser les paroissiens* écrivait

⁷ Le Même, "A nos lecteurs", in *Le Fascinateur* (Paris), n°1, janvier 1903, p 2.

ainsi George-Michel Coissac en 1903⁸. *C'est sur tous les terrains que se poursuit aujourd'hui la lutte engagée contre le Christ par les ennemis de l'Église, renchérisait Constant Pautrier l'année suivante. Et de tous les moyens mis en oeuvre pour semer l'incrédulité et insuffler la haine chez les générations qui montent, il n'en est pas de plus fréquemment employé que l'enseignement, je dirais même la prédication par les yeux*⁹.

Ainsi, à l'instar des mouvements d'éducation populaire, de nombreux groupements religieux sont créés dans cette période afin d'offrir aux fidèles des spectacles cinématographiques distrayants et éducatifs. Bien sûr, la nécessité de transmettre une vision du monde conforme aux besoins de la logique religieuse n'était qu'une des motivations qui sous-tendaient l'implication de l'Église dans ce domaine. Parallèlement, ces pratiques tendaient évidemment à attirer, les jours de repos, enfants et travailleurs, afin de les éloigner du camp opposé.

Ce phénomène va grandissant au fur et à mesure que passe les années, pour atteindre son point culminant au cours des années vingt. C'est au cours de cette décennie en effet que se multiplient les réseaux et groupements catholiques destinés à promouvoir le cinéma en tant qu'outil d'éducation à la morale chrétienne. A titre d'exemple, la maison "L'Étoile", créée à Lyon¹⁰ en avril 1929, exposait ainsi ses objectifs : *Pourquoi fait-on du cinéma dans les œuvres ? C'est assurément pour distraire les enfants des patronages, les membres des cercles et aussi leurs parents. C'est encore pour offrir aux familles catholiques le moyen d'aller au cinéma sans exposer parents et enfants à voir des spectacles plus ou moins éloignés de ce que commande la morale chrétienne. C'est quelquefois pour procurer quelques ressources aux œuvres, et il s'en faut qu'on y réussisse toujours. Mais n'est-ce pas aussi pour essayer de mettre au service du bien l'influence grandissante de l'écran ? (...) Ce rêve, l'Étoile a voulu en faire et en a fait une réalité. Son Directeur (...) encouragé par Son Éminence le cardinal Maurin, a entrepris de constituer une collection de films permettant de composer des spectacles toujours corrects et distrayants, instructifs et moralisateurs et d'une valeur technique au moins égale à celle des spectacles donnés ailleurs*¹¹.

⁸ George-Michel Coissac, "Méthodes progressistes", in *Le Fascinateur* (Paris), n°5, mai 1903, p 132.

⁹Constant Pautrier, "Comment lutter, comment agir !", in *Le Fascinateur* (Paris), n°4, avril 1904, p 101.

¹⁰ Son siège était situé au 12 rue Sainte-Hélène à Lyon.

¹¹ "Le but de l'Étoile", in *Annales de la jeunesse catholique*, 1930.

Cette mobilisation des Catholiques dans les années vingt autour de la question du cinéma s'accompagne du côté du Vatican d'une prise de conscience progressive de la nécessité d'exprimer des positions claires à propos de ce nouveau média. La création en avril 1934 d'un « Secrétariat Central pour le cinématographe » au sein du bureau de l'Azione Cattolica Italiana marque un pas décisif dans la démarche des autorités ecclésiastiques pour prendre en main la question du cinéma. Les différentes Encycliques¹² publiées pendant cette période témoignent de l'inquiétude que procure en plus haut lieu le cinéma en tant que divulgateur d'une morale et de représentations contraires aux valeurs de l'Église. A travers la lettre Encyclique *Vigilanti Cura*, du 29 juin 1936, le Pape Pie XI se pose comme promoteur et organisateur de l'implication des Catholiques en matière de cinématographie, et exhorte ainsi les Catholiques travaillant dans l'industrie cinématographique à prendre en main le renouveau spirituel du cinéma, et invite les autorités ecclésiastiques à prendre des mesures de censure pour protéger les fidèles des spectacles contraires à la morale chrétienne¹³.

La mission du Pontificat Romain est de guider le peuple chrétien dans la vie de la Foi et de la morale, écrivait Agostino Gemelli à propos de l'initiative de Pie XI relative à la rédaction de cette Encyclique. Chaque époque soulève de nouveaux problèmes et chaque époque connaît de nouvelles situations. Chacun de ces problèmes et chacune

¹² Pie XI, Lettre encyclique *Divini Illius Magistri*, 31 décembre 1929 ; Pie XI, Lettre encyclique *Casti Connubii*, 30 décembre 1930 ; Pie XI, Lettre encyclique *Vigilanti cura*, 29 juin 1936.

¹³ *Les cinémas sont de véritables écoles, où se donnent des leçons de choses bien plus capables que d'abstraites raisonnements d'entraîner la plupart des hommes soit au bien, soit au mal. Il est donc nécessaire que le cinéma serve à promouvoir les salutaires exigences de la conscience chrétienne, et qu'elles répudient tout ce qui serait de nature à blesser ou à corrompre les bonnes moeurs. (...) Nous exhortons donc chaleureusement tous les Évêques de l'univers catholique, qui appartiennent à des pays producteurs de films, et vous-mêmes, Vénérables Frères, en tout premier lieu, pour qu'ils exhortent paternellement tous les fidèles qui collaborent de quelque manière que ce soit à cette industrie ! (...) Nombreux sont certainement les catholiques qui exercent un emploi - régisseur, exécutant, auteur ou acteur - dans l'industrie du film. (...) Dans ce champ d'apostolat, comme dans tous les autres, les Évêques trouveront certainement d'excellents collaborateurs parmi ceux qui jouent un rôle actif dans l'Action Catholique. (...) Il est absolument nécessaire que les Évêques constituent pour chaque pays un Office permanent qui aura pour mission de promouvoir les bons films, de classer les autres selon les catégories mentionnées, enfin de faire connaître ce jugement aux prêtres et aux fidèles (« Lettre Encyclique *Vigilanti Cura* du Pape Pie XI, du 29 juin 1936 », in *Le Cinéma dans l'enseignement de l'Église, Reproduction de documents s'échelonnant entre 1910 et 1955*, Cité du Vatican, Commission pontificale pour le cinéma, la radio et la télévision, 1955, pp. 462-472.)*

*de ces situations a aussi un aspect religieux, dans le sens où le Christianisme est une conception de la vie qui touche, de par son caractère, tous les aspects de la vie*¹⁴.

En effet, de multiples catalogues et fascicules émettant des jugements sur les films d'actualité avaient vu le jour à partir des années vingt. C'est dans le même esprit que l'on commence à distinguer au cours de la même décennie les "cinémas paroissiaux", dans lesquels le public a l'assurance de ne voir que des films agréés par l'Église¹⁵.

Bien sûr, cette attention accrue à propos des possibilités du cinéma de la part de l'Église dans les années vingt est proportionnelle à l'explosion des initiatives laïques sur le même terrain. Ces dernières s'enracinent autour de la création de réseaux de distribution associatifs alternatifs, les "Offices régionaux du cinéma éducateur"¹⁶. Ces Offices, qui se multiplient à travers la France, se donnent pour objectif de réunir en leur sein les structures composant le réseau laïc, puis d'organiser grâce à cette infrastructure des séances récréatives et éducatives composées de programmes cinématographiques laïcs. En prenant appui sur un réseau aisément mobilisable, et en particulier le réseau scolaire, ils entendent concentrer leur action sur un public largement captif et réceptif et, donc, combattre sur son propre terrain l'école catholique¹⁷.

¹⁴ Agostino Gemelli, « Enciclica e cinematografo », in *Cinema* (Rome), 25 juillet 1936, p 51 [traduction de l'italien].

¹⁵ Voici de quelle façon était retracée cette initiative dans un article de *La Croix* du 3 février 1928 : *Tout le monde sait que la Maison de la Bonne Presse a été la première de toutes les organisations catholiques à comprendre, dès son origine, l'importance du cinéma et à en faciliter l'usage dans les oeuvres. Sa nouvelle création, le Cinéma Paroissial, inspirée par les demandes instantes de tous les prêtres projectionnistes au dernier Congrès de La Croix, n'est donc que le développement naturel de ce souci, toujours en éveil, de marcher avec le progrès dans les questions qui intéressent la diffusion de la foi catholique. Le cinéma, plus que jamais, à notre époque, est une de ces questions vitales pour l'Église, surtout en présence des projets qui veulent faire du film le véhicule de l'enseignement neutre ou même hostile. Qui donc s'étonnerait de voir la Bonne Presse s'efforcer de tenir la tête du mouvement ? Elle le fera et d'une manière éminemment pratique, par le Cinéma Paroissial ("Le Cinéma Paroissial, une oeuvre urgente et nécessaire", in *La Croix*, 3 février 1928.)*

¹⁶ A leur origine, on trouve un certain nombre d'initiatives publiques : les cinémas scolaires municipaux, qui se développent au début des années vingt sur les structures préexistantes des réseaux scolaires, que les Offices vont rapidement absorber et transcender. Ils se constituent alors en associations loi 1901 et développent leurs actions au niveau régional.

¹⁷ Le choix du film est considéré comme primordial. Le principal critère de sélection demeure son caractère nécessairement éducatif. Pour les Offices, un film éducatif est d'abord un film laïc et, par extension, républicain. Il exalte la grandeur des sentiments humains et offre des modèles de comportement ainsi que des critères de jugement moraux et sociaux.

A titre d'exemple, l'Office de Lyon, particulièrement dynamique naît en 1921¹⁸ de la rencontre de deux hommes, André Février - militant socialiste, conseiller municipal de Lyon - et Gustave Cauvin - instituteur, militant laïc et socialiste. Ce dernier considère qu'il est fondamental de mettre en place une *propagande intense* pour empêcher *les ennemis de la liberté de devenir les maîtres du cinématographe*¹⁹. *Les adversaires de l'École disposent de beaucoup d'argent, de vastes salles et de beaucoup de dévouement*, écrit-il en évoquant les activités catholiques ; *ils mettent tout cela en oeuvre pour lutter contre l'école laïque, contre l'école du crime comme certains la dénomment*²⁰.

Parmi les documents les plus symptomatiques de cette sourde lutte entre laïcs et Catholiques qui accompagne le développement du cinéma éducatif au cours de l'après-guerre, les lettres envoyées par les instituteurs pour se plaindre des campagnes menées par l'Église contre leurs propres actions sont édifiantes. *Le parti adverse, par la voix du curé, empêche les gens se considérant bien pensants d'assister à nos séances, car il va à son tour monter un cinéma*²¹, se lamente ainsi un instituteur de Savoie. *Ici, le cinéma et tout ce qui touche à l'école laïque sont l'objet d'une campagne sourde et sans trêve. Le patronage clérical emploie tous les moyens pour en détourner les gens*²² rapporte de même le Président de la Société du Sou des Écoles de Roche, dans l'Isère.

On retrouve par ailleurs le même type de plaintes de la part des Catholiques en référence aux activités laïques. On peut ainsi lire dans le journal *La Croix* en mars 1928 : *Déjà, le Syndicat national des Instituteurs a fondé une oeuvre L'Écran scolaire qui, sous prétexte de vulgarisation scientifique, envoie à ses adhérents des livrets de conférences avec projections qui sont inspirés du plus dangereux esprit anticlérical. Les catholiques doivent être en garde contre cette propagande qui menace dans l'avenir de se poursuivre avec une intensité accrue*²³.

¹⁸ L'Office Régional du cinéma éducateur de Lyon est officiellement fondé le 11 janvier 1925, alors que l'Assemblée générale constitutive adopte les statuts (cf. : *Office Régional du cinéma éducateur : statuts*, Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1929, 8 p.)

¹⁹ Gustave Cauvin, *Vouloir*. Rapport sur l'activité et le développement de l'Office Régional du Cinéma Éducateur de Lyon en 1927, Lyon, Office Régional du Cinéma Éducateur, 1928, p 41.

²⁰ Gustave Cauvain, *Persévérer*, Rapport sur l'activité et le développement de l'Office Régional du Cinéma Éducateur de Lyon en 1928, Lyon, Office Régional du cinéma éducateur, 1929, p 133.

²¹ Gustave Cauvain, *Persévérer*, *Op. Cit.*, p 129.

²² *Ibid.*

²³ "La Société d'éducation et le Cinéma", in *La Croix*, 16 mars 1928.

Ces exemples démontrent ainsi la violence de la lutte que se menaient les deux parties à l'époque, autour de cet instrument dont on mesurait la puissance, sans totalement la dominer. Bien sûr, après la Seconde Guerre mondiale, ce combat perdra petit à petit de sa puissance, la place de l'Église catholique dans la vie civile s'étant considérablement modifiée. Il se déplacera toutefois autour d'autres acteurs (les politiciens au premier plan) et d'autres médias (la télévision en particulier), dans une société où la puissance de l'image animée constituera désormais un postulat incontournable.